

**COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALEDONIE DU 14 AVRIL 2009
REUNION DECENTRALISEE A KONE**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni à Koné le mardi 14 avril 2009, a examiné un projet de délibération, émis un avis et a pris des arrêtés.

Fonds Nickel :

Au regard de la conjoncture internationale du marché du nickel, en conséquence de la baisse des cours au London Metal Exchange (LME), division du cours par plus de trois en moins d'un an, et en raison du ralentissement puis de l'arrêt des exportations de latérites vers l'Australie, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a déclaré la situation de crise du secteur du nickel.

Cette décision va permettre l'intervention du Fonds Nickel, créé par la délibération n°467 du 18 mars 2009. Cette intervention aura pour effet la prise en charge partielle des cotisations sociales patronales auxquelles les entreprises du secteur minier et métallurgique sont assujetties à condition que leur effectif total soit inférieur à 500 personnes.

Par ailleurs, le Fonds Nickel pourra aussi prendre en charge la réalisation de travaux curatifs ou compensatoires permettant de maintenir l'activité et l'emploi sur les sites miniers qui seraient amenés à être touchés.

Enfin le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a procédé à la nomination des seize membres du conseil d'administration et a désigné Adeline Fabre directrice du Fonds Nickel.

Contrôle technique :

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la construction d'un centre de contrôle technique et d'examen du permis de conduire en province Nord. L'implantation de cet équipement se fera au sein de la zone d'activité de Bako à Koné. Sur une superficie de 3 hectares et 30 ares, deux bâtiments (bâtiment examen et bâtiment technique) dont 2 logements de passage seront construits dans les règles de l'urbanisme de la commune.

Le coût prévisionnel de l'opération est fixé à 140 000 000 F CFP.

Défiscalisation :

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé une société au bénéfice des dispositions des articles Lp 45 ter et Lp 45 ter 2 du code des impôts :

- La SARL Etablissement de traitement et de valorisation des déchets (ETV) pour la construction d'une unité de traitement et de conditionnement de batteries usées, d'une unité de fonderie d'aluminium, pour l'acquisition d'une presse cisaille mobile et d'un camion de collecte des batteries. Le coût total de l'investissement s'élève à 342 449 171 F CFP et le montant du crédit d'impôt se monte à 114 398 041 F CFP.

Exonérations :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a exonéré trois établissements à caractère hôtelier ou touristique de taxe générale à l'importation (TGI) pour leurs besoins d'exploitation ou d'investissement. Il s'agit de l'EURL Tropical Resort pour la construction d'un gîte touristique sur la commune du Mont-Dore et dénommé le Tropical Resort, de l'entreprise François Bougeard pour la rénovation du gîte Neweje à Poindimié et de la SAS Compagnie NC Tourisme pour la rénovation et la reconstruction du Château Royal.

Quarantaine :

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé son président à signer la convention relative à l'implantation d'un complexe de protection zoo et phytosanitaire de la Nouvelle-Calédonie sur la commune de Paita.

Avis :

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable au projet de décision du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel sur la production, la programmation et la diffusion des émissions de la campagne audiovisuelle officielle des élections provinciales du 10 mai 2009.

Subventions :

- 11 115 000 F CFP aux associations du domaine, de la santé, du social et du handicap.
- 5 300 000 F CFP pour différents organismes œuvrant dans le domaine culturel.
- 3 000 000 FCFP pour la formation relative au master d'aménagement et de développement territorial.
- 2 500 000 F CFP pour la formation universitaire relative aux métiers du sport.
- 2 147 940 F CFP pour la participation au programme Erasmus 2009.
- 2 200 000 F CFP pour le renouvellement de l'opération MIPE.
- 2 000 000 F CFP au comité Pa Kaavac pour l'organisation des cérémonies de commémoration de l'anniversaire des vingt ans de la disparition de Jean-Marie Tjibaou.
- 1 600 000 F CFP à des associations œuvrant dans le domaine de la condition féminine.
- 200 000 F CFP à l'association des musées et établissements patrimoniaux de Nouvelle-Calédonie (AMEP-NC) pour une exposition photo itinérante.

En bref :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le programme d'exploitation modifié de la compagnie Air Calédonie pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2009 inclus.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé son président à signer une convention de mise à disposition d'un véhicule incendie à la province Nord. Ce véhicule sera affecté à l'aérodrome de Touho.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative N°1 du budget 2009 de l'institut de formation à l'administration publique (IFAP). Elle est arrêtée en recettes à la somme de 4 521 651 F CFP et en dépenses à la somme de 3 521 651 F CFP.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la modification des tarifs de prestation de l'IFAP pour les tests POSI-PCIE.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la modification des tarifs du port autonome de la Nouvelle-Calédonie pour la location de toitures d'immeubles pour l'installation de panneaux photovoltaïques.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé son président à signer une convention avec monsieur Philip Markham pour la réalisation d'éléments de décors d'une exposition au musée de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la première décision modificative de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2009 de l'office des postes et télécommunications (OPT). Elle est arrêtée en emplois à la somme de 3 799 828 723 F CFP.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le programme 2009 du fonds de développement de l'élevage bovin en Nouvelle-Calédonie (FDEB).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le programme 2009 du fonds de concours pour le développement des élevages ovin, caprin et de cervidés (FDEOCC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une dérogation aux modalités de quarantaine pour l'importation de chiens milliaires.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé cinq mandats sanitaires pour exercer sur les provinces Nord et Sud les missions sanitaires par le service d'inspection vétérinaire, alimentaires et phytosanitaire.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté le fonctionnement et la composition de la commission paritaire des diplômes techniques.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé, à titre gratuit, la cession de deux parcelles de terrain au profit de l'Etat d'une superficie globale de 73 ares à Nouville. Ces deux parcelles seront utilisées en qualité de parking pour le compte de l'Université de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé ses représentants aux conseils d'administration des collèges et lycées publics.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la désaffectation d'une parcelle de 24 ares et 89 centiares de la direction des affaires culturelles et coutumières.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une concession d'occupation domaniale à la SAS Nickel Mining Company en vue de la réalisation d'un radier sur la rivière Taom à Kaala-Gomen.
- Monsieur Bruno Panaye est nommé chef du service de l'administration générale de la jeunesse et des sports de la Nouvelle-Calédonie.
- Mademoiselle Stéphanie Charneau est nommée chef du service de la gestion des personnels et de la rémunération de la direction des ressources humains et de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie.
- Monsieur Jérôme Kartodiwirjo est nommé chef du service intérieur de la direction des affaires administratives et juridiques par intérim.